

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

**Mme Silvana Arbia,
Greffier de la Cour pénale internationale**

Allocution prononcée à l'occasion
de la 19^e séance d'information à l'intention du corps diplomatique

*La Haye
3 novembre 2010*

Excellences

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de participer à la 19^e séance d'information organisée par la Cour à l'intention du corps diplomatique. J'ai fait distribuer parmi vous le texte d'une annexe dans laquelle figurent l'ensemble des principales statistiques concernant le travail vital, mais pas toujours connu, accompli par le Greffe. Je me limiterai dans mon intervention à souligner les faits nouveaux les plus marquants, en commençant par le projet de budget de la Cour pour 2011.

Avant d'en venir à l'essentiel, permettez-moi de vous dire que la Cour est parfaitement consciente du contexte financier dans lequel s'inscrit le budget pour 2011. Ainsi, je n'ignore pas que les budgets publics font pour la plupart l'objet de coupes et que ceux des organisations internationales sont soumis à une stricte politique de croissance zéro. Je comprends aussi très bien que les autorités nationales hésitent à réclamer aux organes législatifs une hausse des budgets, alors même que nombre de leurs concitoyens se retrouvent sans emploi. En dépit de ce contexte particulièrement difficile, et après avoir exploré tous les moyens de réaliser des économies et des gains d'efficacité, je me dois de vous faire savoir que le budget de la Cour doit être revu légèrement à la hausse.

Le projet de budget pour 2011 prévoit une croissance minimale de 4,7 %, portant le montant total du budget à 107 022 700 euros, soit un accroissement de 4 782 900 euros par rapport à l'exercice précédent.

Les activités judiciaires de la Cour s'étant intensifiées au cours de 2010, trois, voire quatre affaires en seront au stade du procès en 2011. Or, c'est le stade du procès qui requiert le plus de ressources dans la mesure où les juges sont amenés à prendre connaissance d'un grand nombre d'éléments de preuve et doivent pour cela siéger chaque jour en audience. En comparaison, la phase préliminaire n'implique qu'un nombre limité d'audiences ; après celle consacrée à la

première comparution du suspect, vient l'audience de confirmation des charges et la présentation de toute requête ad hoc des parties. Ces audiences ne durent que quelques jours, tandis qu'au stade du procès, les juges siègent quotidiennement pendant des mois pour prendre connaissance de la preuve produite par les parties. Comme d'autres procès s'ouvriront en 2011, des ressources supplémentaires seront nécessaires.

La Cour est tenue de veiller à ce que ces procès soient menés à terme au plus vite, tant pour respecter le droit des accusés que pour des raisons économiques. Lorsqu'un procès s'éternise, la Cour doit déboursier plus pour les honoraires des conseils, pour la protection des témoins et pour la rémunération du personnel d'appui. De surcroît, le plus vite les procès seront achevés le plus vite la Cour pourra redéployer les Juges sur d'autres affaires.

Il importe donc d'adopter une méthode permettant de mener à bien les procès dans des délais aussi brefs que possible.

En 2011 doit avoir lieu la fin de la présentation des moyens de la Défense de Thomas Lubanga, de même que la présentation des moyens de l'Accusation et de la Défense dans l'affaire *Katanga et Ngudjolo Chui* et la présentation des moyens des deux parties dans l'affaire *Bemba*. De plus, si les charges sont confirmées contre Messieurs Banda et Jerbo, la présentation des moyens de l'Accusation aura vraisemblablement lieu en 2011 dans l'affaire concernant Haskanita. Et je ne parle que des affaires qui en sont à la phase du procès. En effet, la Cour aura de surcroît à tenir un certain nombre d'audiences préliminaires dans l'affaire *Mbarushimana*, ainsi que dans la récente situation au Kenya. De plus, il se peut que des exceptions préjudicielles soient soulevées, qu'un appel soit interjeté dans l'affaire *Lubanga*, et qu'il se révèle nécessaire de tenir des audiences consacrées aux réparations. Je vais à présent vous expliquer comment le Greffe, sous l'autorité des juges, se propose de faire face à l'ensemble de ces affaires.

Les locaux provisoires de la Cour comptent deux salles d'audience. Comme elle aura à connaître de trois ou quatre affaires, la manière la plus efficace d'organiser les audiences est d'utiliser les deux salles, l'une servant à tenir deux audiences par jour, deux équipes travaillant en alternance, et l'autre servant à tenir deux séances dans la même affaire sur toute la journée. Le Directeur du service de la Cour s'est étroitement concerté avec les juges et il est prévu que ces audiences parallèles ou consécutives devront se tenir pendant six mois. Pour cela, deux équipes d'appui sont nécessaires, or la Cour n'en dispose que d'une. Par conséquent, la modeste augmentation du budget demandée pour 2011 servira à financer les services d'une équipe d'appui aux audiences pour les six mois en question. Je précise que cette équipe ne sera pas recrutée dans le cadre de contrats de longue durée, et que nous tirerons parti de la souplesse qu'offrent les contrats d'assistance temporaire générale pour ne recruter le personnel nécessaire que pendant six mois.

Le projet de budget de la Cour pour 2011 a été examiné par le CBF dont les efforts et le dévouement doivent à nouveau être soulignés.

Après un examen approfondi du projet de budget, le Comité a recommandé un certain nombre de réductions, notamment une réduction générale de 10 % des frais de voyage et une réduction de 2,5 % des frais généraux de fonctionnement tous postes confondus ; il a par ailleurs refusé la plupart des reclassements et recommandé que les crédits prévus au titre des procès simultanés ne soient demandés que pour quatre mois.

Les réductions recommandées par le Comité du budget et des finances représentent un montant total de 3 103 100 euros, ce qui signifie que le projet de budget de la Cour pour 2011 s'élève à 103 916 600 euros au total. Cela représenterait une augmentation de seulement 1 665 700 euros par rapport au budget de l'an passé, soit 1,6 %. Comme je l'ai déjà indiqué, la Cour tient compte du contexte économique et du rôle central qui incombe au Comité du budget et des finances pour fournir à l'Assemblée une évaluation technique concernant le budget. Aussi la Cour s'efforcera-t-elle de ne pas dépasser les montants recommandés.

La Cour est toutefois très préoccupée par le fait que si ses estimations concernant la durée des procès simultanés l'an prochain se révèlent correctes, deux mois de crédits ne seront pas inscrits au budget. Elle demande donc à l'Assemblée de lui accorder expressément une certaine marge de manœuvre, comme elle l'a fait l'an passé pour l'aide judiciaire, afin de financer grâce au Fonds en cas d'imprévu toute dépense résultant de la tenue de procès simultanés pendant les deux mois en question.

Le budget de la Cour pour 2011 et les recommandations du Comité du budget et des finances sont actuellement examinés par le Groupe de travail de La Haye avant d'être soumis à l'Assemblée. J'encourage vivement les Etats à ne pas chercher à aller plus loin que le CBF en imposant des coupes budgétaires plus importantes qui ne seraient pas viables pour la Cour.

En refusant de suivre les recommandations du Comité et en cherchant à réduire encore davantage le budget de la Cour, l'Assemblée compromettrait ses propres garanties et dispositifs, et priverait la Cour de ressources indispensables. En tant qu'institution judiciaire, la Cour doit être en mesure de finir ses procès. Elle n'a pas le loisir, comme la plupart des organisations internationales, de simplement alléger ses programmes. Par conséquent, je demande à nouveau que les augmentations minimales recommandées par le CBF soient approuvées et que la Cour se voie accorder la marge de manœuvre dont elle a besoin pour gérer le calendrier des audiences l'an prochain tout en ayant l'assurance que ces procès ne seront ni retardés ni suspendus faute de ressources.

J'en viens maintenant à des développements plus récents, à commencer par l'arrestation de Callixte Mbarushimana. À cet égard, je tiens à remercier les autorités françaises de la coopération efficace et opportune qu'elles ont apportée à la Cour. Si les Juges de la Cour d'Appel de Paris devaient décider le transfert à La Haye de Callixte Mbarushimana, le Greffe superviserait cette opération. C

omme l'a mentionné le Procureur, l'audience s'est tenue aujourd'hui et les juges ont décidé en faveur de la remise. Leur décision pourrait néanmoins faire l'objet d'un pourvoi.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour remercier les autorités tchadiennes pour leur soutien et leur coopération afin de faciliter l'accès et le transit de l'équipe de défense d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo qui se préparent en vue de l'audience de confirmation des charges prévue pour le 8 décembre 2010.

Enfin, je voudrais remercier la Finlande qui sponsorise le séminaire pour la protection organisé à la Cour. Ce séminaire qui aura lieu le 24 novembre a pour but de comparer le système de protection en place à la Cour avec les systèmes des autres juridictions nationales et internationales. Vous recevrez tous, prochainement, une invitation et je me réjouis de votre participation à cet important événement.

Il s'agit de domaines où des efforts supplémentaires de la part des États sont cependant nécessaires. S'agissant des accords volontaires et autres arrangements, je tiens tout d'abord à relever qu'aucun accord de mise en liberté provisoire n'a été conclu depuis ma dernière allocution devant vous ; la Cour n'est donc pas préparée à l'éventualité de la mise en liberté provisoire d'un suspect qui, pour des raisons de sécurité, ne pourrait pas retourner dans l'État dont il est ressortissant.

Par ailleurs, aucun nouvel accord de réinstallation en faveur des témoins n'a été conclu, mais les négociations avec un certain nombre d'États en sont à un stade avancé.

Afin d'améliorer les possibilités de réinstallation des témoins à l'étranger, la Cour a créé un fonds d'affectation spéciale pour financer des réinstallations sans frais à la charge des États d'accueil. La Cour a déjà reçu des dons importants du Danemark et du Royaume-Uni, que je tiens à remercier de la confiance qu'ils témoignent au Greffe pour cette nouvelle modalité. La Cour s'attache actuellement à prendre contact avec des États parties pour leur demander s'ils

accepteraient de conclure, sans frais à leur charge, un accord de réinstallation de témoins financé par le fonds d'affectation spéciale.

Le dernier volet de la coopération dont je voudrais parler aujourd'hui a trait aux requêtes pour l'identification et le gel des biens et avoirs, dans le but de pourvoir aux éventuelles ordonnances de réparations au profit des victimes. Dans l'affaire *Bemba*, le gel des biens et avoirs servira également à financer sa Défense. Je suis heureuse de rapporter que depuis octobre 2009, 25 demandes de gel des avoirs ont été transmises. Nous avons reçu 23 réponses dont 16 indiquant que la requête a été exécutée ou partiellement exécutée. Une fois encore, je voudrais remercier les Etats concernés pour leur soutien indispensable.

Puisque j'ai fait état de l'affaire *Bemba*, je voudrais appeler votre attention sur les derniers développements survenus dans cette affaire en ce qui concerne le financement de sa défense. Depuis notre précédente rencontre, et après avoir été saisi de cette affaire par la Chambre, le Greffe a décidé qu'à la lumière de ses enquêtes financières et vu l'absence totale d'effort de la part de l'accusé pour débloquer les fonds nécessaires, il cessera de prendre en charge les frais de la défense de Jean-Pierre Bemba à moins que la Défense ne montre des signes de bonne volonté dans les trois mois. La Défense a fait appel de cette décision. Je vous tiendrai informés de toute évolution à cet égard.

Je voudrais aussi évoquer brièvement un aspect du travail du Greffe que je considère comme hautement prioritaire : je veux parler de la participation des victimes. Depuis notre dernière séance d'information, la Section de la participation des victimes et des réparations, qui relève du Greffe, a reçu 1 845 demandes de participation et 413 demandes de réparation. Ces chiffres vous donnent une idée de l'ampleur de notre tâche. Mais je tiens à souligner que la participation des victimes aux procédures est l'une des caractéristiques les plus appréciées de la Cour ; elle donne aux victimes un rôle inédit et contribue à enrichir la jurisprudence de la justice internationale pénale.

Une autre question que je voudrais porter à votre attention aujourd'hui est celle des ressources humaines, si étroitement liée à celle du budget et de la bonne administration de la Cour. J'ai continué d'attacher une grande importance à la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines. Les processus de recrutement se déroulent selon les prévisions, ce qui nous permet d'avoir 697 postes permanents pourvus, dont 317 dans la catégorie des administrateurs, représentant 72 nationalités. Des mesures ont été prises pour renforcer les capacités des responsables souhaitant recruter et mieux cibler les pays sous-représentés dans le cadre des processus de recrutement. Le taux de renouvellement du personnel a été inférieur à dix pour cent. Ce sont des réalisations importantes.

La Cour a également lancé, le 1^{er} septembre dernier, un nouveau système électronique de recrutement. Ce système lui permet de mener à bien plus efficacement ses processus de recrutement. La Cour publie désormais tous les avis de vacance de postes sur sa page de recrutement électronique, et les candidatures sont présentées en ligne. En outre, la formulation des politiques de gestion des ressources humaines a continué à bénéficier de la plus grande attention. Des progrès notables ont été réalisés s'agissant de l'extension du système de gestion des performances à l'ensemble de l'institution : aujourd'hui, ce système est appliqué suivant un cycle annuel obligatoire, dans la perspective d'une approche stratégique de la formation et du perfectionnement. Un plan de formation annuel a été élaboré, qui est étroitement lié au système d'évaluation des performances. Enfin, un accord a été trouvé afin d'offrir de meilleures conditions d'emploi aux administrateurs recrutés sur le plan international en poste dans les bureaux extérieurs de la Cour.

La capacité de la Cour d'agir sur le terrain est cruciale pour certaines de ses activités essentielles, qu'il s'agisse des enquêtes menées par le Bureau du Procureur et par les équipes de la Défense, de la protection des victimes et des témoins, de la possibilité offerte aux victimes de participer aux procédures et d'être représentées, ou de la sensibilisation des communautés affectées. Ces activités, souvent menées dans des environnements difficiles, bénéficient de l'appui logistique et administratif de la Section des opérations hors siège, qui relève du Greffe.

Pour vous donner une idée du volume de travail du Greffe sur le terrain, je peux vous dire que, depuis notre dernière séance d'information, la Section des opérations hors siège a apporté son assistance et son appui à quelque 500 missions externes et internes dans les cinq pays faisant l'objet des situations dont la Cour est saisie.

S'agissant de notre présence sur le terrain, je dois vous faire part de deux informations. Premièrement, je me prépare à fermer notre bureau extérieur d'Abeche, probablement le 1^{er} juillet 2011, en raison de la baisse de la demande de services. La Section des opérations hors siège a donc commencé à coordonner les efforts d'efficience, en prévoyant notamment le redéploiement vers des situations ayant des besoins opérationnels plus importants, la redistribution du matériel et des équipements et la formation du personnel recruté localement afin d'assurer sa réintégration dans le marché du travail local.

Deuxièmement, en ce qui concerne le Kenya, j'ai conduit une analyse sur la manière la plus efficace d'appuyer nos opérations dans le cadre de cette nouvelle situation. À l'issue d'une mission à Nairobi au cours de laquelle je me suis entretenue avec les différentes parties prenantes, il a été décidé qu'une petite structure temporaire de soutien sur le terrain serait ouverte dans les locaux de l'ONU à Nairobi. Cette option nous offre le meilleur rapport coût-efficacité-sécurité et nous permet de faire face à la charge de travail considérable des différents services de la Cour au Kenya.

Ce qui me ramène à ce que je vous ai dit au début. Soyez assurés, lorsque vous examinerez notre projet de budget pour 2011, que la Cour conduit ses activités de manière efficiente, avec le souci constant de faire un usage judicieux des ressources, et que, en ma qualité de première responsable de l'administration de la Cour, je ne ménage aucun effort lorsqu'il s'agit de préserver les ressources de notre institution. Quand toutes les parties au procès travaillent de concert sous la direction des juges, les impératifs de justice et d'économie peuvent néanmoins être conciliés. A cet effet, je vous rappelle que j'ai débuté un exercice ayant pour objectif d'identifier des gains d'efficience dont je rapporte régulièrement les résultats au CBF.

Je vais à présent donner la parole au représentant du Secrétariat de l'Assemblée des États parties.

Je vous remercie.